



Département du Val de Marne

Mairie de Choisy-le-Roi

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

<u>Conseillers en exercice</u>	43
Présents	27
Représentés	14
Absent	2

Conseil Municipal

Séance du 15 décembre 2025

<u>Votes</u>	
Pour	41
Contre	0
Abstention	0
N.P.P.V	0

Le lundi 15 décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Choisy-le-Roi, légalement convoqué à domicile par écrit le lundi 08 décembre 2025, s'est réuni à hôtel de ville, sous la présidence de Tonino PANETTA, Maire.

Étaient présents :

M. Mmes. : Béatrice ALIROL, Stéphane BANCE, Hamida BOUGUEROUA, Julien BOURVEN, Yacin CHALBI, Laurent CHASSAY, Vasco COELHO, Rachel COHEN, Catherine DESPRÈS, Damien DESROCHES, Frédéric DRUART, Terence ESSONE MENGUE, Sabrina FONTAINE, Martine FOURNIAUD, Amandine FRANCISOT, Danièle GAULIER, Fabien GUILLAUD BATAILLE, Bénédicte HACHE, Lucie LANTERNIER, Nathalie LEMOINE, Monique LORES, Henrique MARQUES, Sushma OSTERMEYER, Tonino PANETTA, Franklin Lambert POUDY, Hacès SASU, Billy SOMSOUK,

Étaient représenté·e·s :

M. Thierry BALIAS pouvoir à Terence ESSONE MENGUE
MME Malika BENKAHLA pouvoir à Tonino PANETTA
MME Mathilde BEZACE pouvoir à Bénédicte HACHE
M. Kristian BOLLE-DALLIAH pouvoir à Stéphane BANCE
M. El Arbi CHIRRANE pouvoir à Julien BOURVEN
MME Jocelyne DIMNET pouvoir à Sushma OSTERMEYER
MME Hafida FADLI pouvoir à Yacin CHALBI
MME Laura FOURNIER pouvoir à Danièle GAULIER
M. Karim GARROUT pouvoir à Damien DESROCHES
M. Sébastien HUTIN pouvoir à Fabien GUILLAUD BATAILLE
M. Ali ID ELOUALI pouvoir à Hamida BOUGUEROUA
M. Alain OMRANE pouvoir à Sabrina FONTAINE
M. Walid SAYADI pouvoir à Franklin Lambert POUDY
M. Moustapha THIAM pouvoir à Vasco COELHO

Étaient absent.e.s :

Hassan AOUMMIS, Sabrina DOS REIS

Secrétaire de séance :

Damien DESROCHES

O B J E T

Délibération portant modification du tableau des effectifs

Accusé de réception en préfecture
094-219400223-20251218-DEL-25-117-DE
Date de télétransmission : 18/12/2025
Date de réception préfecture : 18/12/2025

Délibération portant modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver que le tableau des effectifs annexé au budget doit être modifié afin de permettre le bon fonctionnement des services.

LE CONSEIL,

Vu l'exposé de Vasco COELHO,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment les articles L. 313-1 et L. 332-8,

Vu l'avis du Comité social Territorial du 9 décembre 2025,

DELIBERE

ARTICLE 1 : Décide de la modification dans l'effectif du personnel communal de postes comme suit :

Grade	Temps de travail	Nombre de postes	Commentaires
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	TC	6	Suppression
Adjoint technique territorial	TC	6	Création
Assistant territorial d'enseignement artistique de 1ère classe	TNC (15h)	1	Suppression
Assistant territorial d'enseignement artistique de 1ère classe	TC	1	Création
Assistant territorial d'enseignement artistique de 2ème classe	TNC (16h)	1	Suppression
Assistant territorial d'enseignement artistique de 2ème classe	TNC (18h)	1	Création
Assistant territorial d'enseignement artistique de 2ème classe	TNC (10h)	1	Suppression
Assistant territorial d'enseignement artistique de 2ème classe	TNC (8h)	1	Création
Assistant territorial d'enseignement artistique	TNC (8h)	1	Suppression
Assistant territorial d'enseignement artistique	TNC (12h30)	1	Création

ARTICLE 2 : Décide de la création dans l'effectif du personnel communal de 4 postes comme suit :

Nombre de postes ouverts	Cadre d'emplois	Intitulé de la fonction du poste ouvert	Possibilité de pourvoir le poste sur le fondement l'article 332.8 du CGFP		
			Motif du recrutement	Nature des fonctions	Niveau de rémunération
					Accusé de réception en préfecture 094-219400223-20251218-DEL-25-117-DE Date de télétransmission : 18/12/2025 Date de réception préfecture : 18/12/2025

3	Adjoint administratif territorial	Secrétaire médicale en centre de santé	Article 332.8 du CGFP	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer l'accueil physique et téléphonique des patients ; - Assurer la gestion des plannings de rendez-vous ; - Informer les patients des démarches administratives liées à leur prise en charge (ALD, AME, etc.) ; - Recueillir et vérifier les informations administratives des patients ; - Assurer la création et la mise à jour des dossiers patients dans le logiciel de gestion ; - Traiter les demandes de prise en charge (ALD, AME, etc.) ; - Etablir les factures ; - Assurer la transmission des pièces justificatives aux organismes payeurs ; - Gérer les rejets de facturation ; suivre les impayés et relancer les patients ou les organismes concernés ; - Encaisser les paiements et assurer la clôture de caisse ; - Réaliser des comptes rendus médicaux. 	Disposer d'une formation initiale de niveau 4	Rémunération indiciaire déterminée au regard du grade de recrutement sur la grille indiciaire du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux
1	Attaché territorial	Responsable du centre municipal de santé	Article 332.8 du CGFP	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer la gestion comptable et financière : contribuer à l'élaboration du budget prévisionnel et des plans d'investissements, suivre les achats, les dépenses et les recettes ; - Accompagner la digitalisation : dossier patient informatisé, outils de facturation, téléconsultation, etc. ; - Veiller au bon fonctionnement du matériel et du bâtiment au regard des normes de sécurité ; - Encadrer le personnel administratif et médico-technique et coordonner l'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire ; - Accompagner le développement des compétences de l'équipe administrative et l'évolution de leurs pratiques ; - Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet de santé du territoire ; - Veiller à la mise en œuvre du projet d'établissement et de son actualisation en corrélation avec la politique municipale ; - Elaborer des rapports d'activité à l'appui d'indicateurs de performance dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue ; - Favoriser l'inscription du CMS dans le réseau d'acteurs du territoire, professionnels de santé et autres acteurs médico-sociaux ; - Contribuer à développer et fédérer un réseau partenarial (Agence Régionale de Santé, CPAM, mutuelles, etc.) ; - Assurer une veille sur les évolutions réglementaires en matière de tarification et en 	Disposer d'une formation initiale de niveau 7	Rémunération indiciaire déterminée au regard du grade de recrutement sur la grille indiciaire du cadre d'emplois des attachés territoriaux

Accusé de réception en préfecture
09400223-20251218-DEL-25-117-DE
Date de télétransmission : 18/12/2025
Date de réception préfecture : 18/12/2025

				prise en charge, sanitaire, hygiène et sécurité, qualité.		
--	--	--	--	--	--	--

ARTICLE 3 : Le régime indemnitaire des postes créés aux articles 1 et 2 de la présente délibération sera défini dans les limites de celui accordé aux cadres d'emplois concernés, en référence à celui d'un titulaire ayant des responsabilités identiques et correspondant au niveau de classement des postes au sein des emplois de la collectivité.

ARTICLE 4 : La dépense sera imputée sur les crédits ouverts au budget communal de l'exercice en cours et suivants.

ARTICLE 5 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, et de sa publication sur le site internet de la commune www.choisyleroi.fr.

Le tribunal administratif de Melun peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré en séance du 15 décembre 2025

Pour extrait conforme,

Tonino PANETTA
Maire

